

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°40/2023

OBJET : SERVICE PERISCOLAIRE – AVENANT TARIFS CANTINE

L'an deux mil vingt-trois, le 24 août à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 août 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean- Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BLAISE Véronique pouvoir à BRUNET Michel, BARBE Sabrina pouvoir à ACHARD Laure, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à SANDON Alain, PONSON Aline pouvoir à VIGNE Amélie, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, LAFOND Florian, MINGORANCE Anita, TERRAS Tanguy
Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 22 mai 2023 des tarifs pour le service périscolaire ont été fixés.

Plusieurs enfants de l'école sont atteints de troubles de la santé comme une allergie, une intolérance alimentaire.... Les parents mettent alors en place avec la directrice de l'école un PAI (Projet d'accueil individualisé).

Afin de pouvoir accueillir ces enfants au service restauration scolaire, il pourrait être proposé aux parents de fournir un panier repas et de leur facturer uniquement la surveillance au prix de 3 €.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le tarif de l'accueil au service restauration scolaire des enfants bénéficiaire d'un PAI (Projet d'accueil individualisé) à 3 €,
- Dit que les parents devront fournir à leur enfant un panier repas,
- Dit que ces modalités seront applicables dès la rentrée de septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 25/08/2023
Reçu en préfecture le 25/08/2023
Publié le 25/08/2023
ID : 026-200056547-20230824-DE_2023_40-DE

